



FVMFAC

Fédération Vaudoise
des Maîtres Ferblantiers, Appareilleurs
et Couvreurs

34, rue du Maupas
1004 Lausanne

Tél. 021/647 24 25
Fax 021/646 39 03
E-mail: fvmfac@sgjp.ch

Pour la correspondance:
Case 279
1001 Lausanne

www.mevauba.ch

**A NOS MEMBRES ET
ENTREPRISES AFFILIEES
A LA CAISSE AVS MEROBA**

Réf. L.Bleul/M.Jiménez

Lausanne, le 21 décembre 2022

Accord sur les salaires au 1.1.2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous communiquons, ci-après, les informations suivantes :

I. SALAIRES MINIMAUX

D'entente entre les partenaires sociaux, il a été convenu d'une augmentation conventionnelle des salaires minimaux mensuels ou horaires effectifs au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Classe A :	Horaire	Mensuel
Dès la 10 ^{ème} année d'activité, après l'obtention de la qualification	CHF 35.40	CHF 6'327.75
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 33.80	CHF 6'041.75
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 31.05	CHF 5'550.20
Classe B :		
Dès la 10 ^{ème} année d'activité	CHF 31.40	CHF 5'612.75
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 30.10	CHF 5'380.35
Dès la 3 ^{ème} année d'activité	CHF 28.60	CHF 5'112.25
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 27.25	CHF 4'870.95
Classe C :		
Dès la 3 ^{ème} année d'activité	CHF 26.70	CHF 4'772.60
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 25.35	CHF 4'531.30
Classe D :		
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 22.85	CHF 4'084.40

II. SALAIRES CONVENTIONNELS (CCT)

D'entente entre les partenaires sociaux, il a été convenu d'une augmentation conventionnelle des salaires réels mensuels ou horaires effectifs au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- de CHF 0.60 par heure ou CHF 107.25 par mois et par travailleur;
- de CHF 0.10 par heure et par travailleur ou CHF 17.90 par mois et par travailleur, multiplié par le total des travailleurs occupés au 31.12.2022, ce montant devant être réparti entre les travailleurs concernés selon les prestations fournies (attribution au mérite).

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS
Le Président : S. Moik Le Secrétaire général : L. Bleul